

L'insertion des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation en Alsace en 2011

- Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée

Six mois après la fin du contrat de professionnalisation, 62% des bénéficiaires étaient en emploi, 57% disposaient d'un CDI, 6 sur 10 exerçaient le même métier qu'auparavant et 40% sont toujours dans l'entreprise du contrat. La qualification préparée est validée dans 80% des cas.

Pour 88% des bénéficiaires, « le passage par un contrat de professionnalisation est une expérience valable sur le marché du travail » et 89% des bénéficiaires plébiscitent l'articulation entre les périodes de formation et les périodes en entreprise.

Pour deux tiers d'entre eux, leur situation professionnelle est meilleure après le passage en contrat de professionnalisation.



DIRECCTE
Alsace

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Au service des entreprises, des salariés,
des demandeurs d'emploi et des acteurs socio-économiques



○○○ Près d'un contrat sur sept n'est pas mené à terme

15 % des contrats de professionnalisation sont interrompus avant le terme prévu (13% chez les hommes contre 16% chez les femmes). Le taux de rupture des contrats est inférieur à la moyenne dans les spécialités de formation de l'informatique (7%), de la santé et du transport (8%). Il est en revanche plus élevé dans les spécialités du commerce (18%), de la comptabilité (21%) et du secrétariat (17%).

Les contrats associés à la durée de formation la plus courte (moins de 200 heures) sont plus souvent interrompus (17%) ainsi que ceux associés à la durée de formation la plus longue (au moins 800 heures).

Les contrats visant une certification ministérielle sont plus souvent rompus (17 %) que ceux préparant à une qualification de branche (12 %). De même, le taux de rupture est plus élevé dans les entreprises de moins de 20 salariés (18%) et pour les bénéficiaires les plus âgés (24%).

Tableau 1 – Taux de rupture des contrats de professionnalisation

Caractéristiques du contrat	Taux de rupture		
	Total	Homme	Femme
Taille de l'établissement d'accueil en contrat			
0 à 19 salariés.....	18%	17%	19%
20 à 49 salariés.....	12%	12%	12%
50 et plus.....	11%	11%	12%
Qualification préparée			
Diplôme, titre.....	17%	15%	19%
C-qual branche.....	12%	12%	11%
Age			
16-25 ans.....	15%	13%	16%
26-44 ans.....	14%	14%	16%
45ans et+.....	24%	15%	33%
Durée de la formation prévue par le contrat			
mois 200 H.....	17%	16%	21%
200-499 H.....	12%	11%	12%
500-799 H.....	10%	9%	10%
800 H plus.....	20%	17%	23%
Spécialité de la formation			
Commerce, vente.....	18%	16%	21%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	13%	15%	13%
Comptabilité, gestion.....	21%	22%	20%
Santé, travail social.....	8%	0%	9%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).....	11%	17%	10%
Transport, manutention, magasinage.....	8%	8%	8%
Secrétariat, bureautique.....	17%	50%	14%
Technologies industrielles fondamentales et de transformation.....	2%	3%	0%
Mécanique, électricité, électronique.....	9%	7%	33%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données....	7%	8%	0%
Bâtiment.....	13%	14%	0%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	5%	8%	0%
Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique).....	0%	0%	0%
Autre Génie civil, construction, bois.....	10%	13%	0%
Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.....	11%	0%	33%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	17%	13%	50%
Autres spécialités de la communication et de l'information.....	13%	14%	13%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	35%	50%	33%
Autres transformations.....	15%	18%	0%
Total	15%	13%	16%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.



○○○ Dans la coiffure, les bénéficiaires sont à l'origine de 20% des ruptures

La rupture est le plus souvent déclenchée par le bénéficiaire du contrat (à 65%). L'implication de l'employeur ou des deux parties dans la rupture ne regroupent que 17% des réponses. Mais les situations sont contrastées selon la spécialité de formation suivie.

Ainsi, parmi les secteurs qui comptent le plus de contrats, l'implication du bénéficiaire dans la rupture est plus importante dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme, dans le transport et dans les spécialités des échanges et de la gestion. Par contre, dans la coiffure et le secrétariat, la rupture est nettement plus souvent à l'initiative de l'employeur ce qui diminue d'autant l'implication du bénéficiaire.

Les résultats atypiques s'expliquent par un nombre peu significatif de répondants.

Tableau 2 – Personne à l'origine de la rupture

	Commun accord	Votre employeur	Vous	Total
Spécialité				
Commerce, vente.....	12,3%	20,5%	67,1%	100,0%
Comptabilité, gestion.....	29,2%	16,7%	54,2%	100,0%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	13,3%	13,3%	73,3%	100,0%
Secrétariat, bureautique.....	33,3%	33,3%	33,3%	100,0%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).....	40,0%	40,0%	20,0%	100,0%
Mécanique, électricité, électronique.....	25,0%	25,0%	50,0%	100,0%
Transport, manutention, magasinage.....	0,0%	25,0%	75,0%	100,0%
Bâtiment.....	33,3%	0,0%	66,7%	100,0%
Santé, travail social (y.c. les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales).....	33,3%	0,0%	66,7%	100,0%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Autre Génie civil, construction, bois.....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Autres spécialités de la communication et de l'information.....	50,0%	0,0%	50,0%	100,0%
Autres transformations (spécialités pluritechnologiques des transformations).....	0,0%	50,0%	50,0%	100,0%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Energie, génie climatique (y.c. utilités : froid, climatisation, chauffage).....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données...	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Métallurgie (y.c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...).....	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.....	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Total	17,2%	17,8%	65,0%	100,0%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.



○○○ 8 bénéficiaires sur 10 obtiennent la qualification préparée

La probabilité d'échec aux examens varie assez largement selon les caractéristiques du contrat et du bénéficiaire. Faible dans les spécialités de la santé (7%) et des technologies industrielles (5%), le taux d'échec aux épreuves de validation est supérieur à la moyenne dans la comptabilité et la gestion (33 %), le bâtiment (44%) et le secrétariat et la bureautique (47 %).

Le taux d'échec est également plus élevé pour les contrats associés à une formation longue d'au moins 800 heures (29 % contre 20 %), pour ceux préparant un diplôme ou titre d'État (25 % contre 13 % pour ceux qui préparent une certification de branche) et dans les entreprises de moins de 50 salariés (25% contre 13% pour les établissements de 50 salariés et plus).

Les bénéficiaires âgés de plus de 26 ans à l'entrée en contrat ont un taux d'échec inférieur à celui des plus jeunes. Les femmes ont des taux d'échecs plus élevés dans les établissements de plus de 50 salariés, mais aussi dans certaines spécialités de formation comme le commerce (24%) et la comptabilité (36%).

Tableau 3 – Taux d'échec aux épreuves de validation de la qualification préparée

Caractéristiques du contrat	Taux d'échec au contrat de professionnalisation		
	Total	Homme	Femme
Taille de l'établissement d'accueil en contrat			
0 à 19 salariés.....	24,6%	26,9%	23,1%
20 à 49 salariés.....	26,3%	27,8%	24,6%
50 et plus.....	13,1%	9,7%	17,6%
Qualification préparée			
Diplôme, titre.....	25,3%	23,6%	26,4%
C-qual branche.....	13,5%	14,7%	11,8%
Age à l'entrée en contrat			
16-25 ans.....	21,5%	20,7%	22,0%
26-44 ans.....	14,5%	13,7%	15,9%
45ans et+.....	29,0%	27,8%	30,8%
Durée de la formation prévue par le contrat			
moins 200 H.....	11,4%	9,3%	17,9%
200-499 H.....	16,9%	18,5%	15,3%
500-799 H.....	15,7%	19,8%	12,8%
800 H plus.....	29,3%	25,1%	32,3%
Spécialité de formation			
Commerce, vente.....	20,9%	18,5%	23,6%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	12,6%	11,8%	12,8%
Comptabilité, gestion.....	33,3%	29,4%	35,5%
Santé, travail social.....	6,9%	66,7%	3,6%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique)..	10,6%	0,0%	11,9%
Technologies industrielles fondamentales et de transformation.....	4,7%	6,5%	0,0%
Transport, manutention, magasinage.....	14,6%	13,9%	16,7%
Mécanique, électricité, électronique.....	10,3%	10,8%	0,0%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission.....	10,3%	12,0%	0,0%
Secrétariat, bureautique.....	46,9%	50,0%	46,7%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	11,8%	25,0%	0,0%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	11,8%	6,7%	50,0%
Autre Génie civil, construction, bois.....	13,3%	8,3%	33,3%
Bâtiment.....	43,5%	45,5%	0,0%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	20,0%	50,0%	15,4%
Total	19,6%	18,2%	20,8%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.



6 mois après la fin du contrat de professionnalisation, l'accès à l'emploi domine

Près de deux tiers des bénéficiaires sont en emploi six mois après la fin du contrat de professionnalisation. 19% sont au chômage, 11% sont toujours en contrat de professionnalisation et 9% ont décidé de reprendre des études ou de faire un contrat d'apprentissage.

L'accès à l'emploi dépend aussi de la filière de formation suivie. Parmi les secteurs qui comptent le plus de contrats, 86% des bénéficiaires du domaine de la santé accèdent à l'emploi ainsi que 69% dans l'informatique. A l'opposé, dans le bâtiment et dans la coiffure, 57% des bénéficiaires accèdent à l'emploi. Dans le domaine de formation des « technologies industrielles », 42% des bénéficiaires sont au chômage.

Tableau 4 – Situation six mois après la fin prévue du contrat de professionnalisation

Caractéristiques du contrat	Emploi salarié	Chômage	en contrat d'apprentissage	Stage de formation, reprise d'études	Toujours en contrat de professionnalisation	Total
Sexe						
Hommes.....	63,7%	18,4%	3,5%	3,9%	10,5%	100,0%
Femmes.....	59,8%	18,9%	3,6%	6,4%	11,4%	100,0%
Niveau formation à l'entrée						
Niveaux I et II.....	71,3%	12,0%	4,0%	2,0%	10,7%	100,0%
Niveau III.....	66,3%	13,7%	3,4%	5,5%	11,0%	100,0%
Niveau IV.....	59,9%	18,5%	2,9%	7,5%	11,2%	100,0%
Niveau V.....	55,3%	24,0%	5,3%	4,2%	11,1%	100,0%
Niveau Vbis.....	53,7%	40,7%	0,0%	0,0%	5,6%	100,0%
Niveau VI.....	64,3%	21,4%	0,0%	0,0%	14,3%	100,0%
Durée de la formation prévue pour le contrat (en heures)						
moins 200 H.....	87,7%	8,5%	0,0%	0,8%	3,1%	100,0%
200-499 H.....	57,0%	21,5%	4,0%	4,9%	12,6%	100,0%
500-799 H.....	67,4%	14,8%	4,3%	6,5%	7,0%	100,0%
800 H plus.....	55,5%	20,8%	3,7%	6,1%	13,8%	100,0%
Spécialité de formation						
Commerce, vente.....	60,6%	22,2%	3,4%	5,2%	8,6%	100,0%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	63,5%	14,3%	1,6%	3,2%	17,5%	100,0%
Comptabilité, gestion.....	57,3%	12,8%	3,4%	7,7%	18,8%	100,0%
Santé, travail social.....	86,0%	3,5%	0,0%	7,0%	3,5%	100,0%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).....	56,6%	20,8%	9,4%	5,7%	7,5%	100,0%
Secrétariat, bureautique.....	58,8%	9,8%	0,0%	9,8%	21,6%	100,0%
Transport, manutention, magasinage.....	60,8%	29,4%	3,9%	0,0%	5,9%	100,0%
Mécanique, électricité, électronique.....	68,2%	18,2%	2,3%	2,3%	9,1%	100,0%
Technologies industrielles fondamentales et de transformation.....	46,7%	42,2%	2,2%	4,4%	4,4%	100,0%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission.....	69,2%	11,5%	11,5%	0,0%	7,7%	100,0%
Bâtiment.....	57,1%	7,1%	14,3%	3,6%	17,9%	100,0%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	71,4%	9,5%	0,0%	4,8%	14,3%	100,0%
Autre Génie civil, construction, bois.....	52,6%	0,0%	0,0%	10,5%	36,8%	100,0%
Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.....	57,9%	36,8%	0,0%	0,0%	5,3%	100,0%
Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique).....	78,9%	15,8%	5,3%	0,0%	0,0%	100,0%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	66,7%	11,1%	16,7%	0,0%	5,6%	100,0%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	50,0%	18,8%	12,5%	18,8%	0,0%	100,0%
Autres spécialités de la communication et de l'information.....	66,7%	20,0%	0,0%	0,0%	13,3%	100,0%
Autres transformations (spéc. pluritechnologiques des transformations).....	46,2%	46,2%	0,0%	7,7%	0,0%	100,0%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.....	80,0%	0,0%	0,0%	20,0%	0,0%	100,0%
Total	61,6%	18,7%	3,6%	5,2%	10,9%	100,0%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.





56% des bénéficiaires étaient en CDI 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation

Parmi les personnes en emploi à l'issue d'un contrat de professionnalisation, 56% étaient en CDI et 44% étaient en emploi temporaire ou à durée déterminée. La part de CDI varie selon le sexe (62% d'hommes contre 52% de femmes), l'âge (plus de CDI au-delà de 25 ans), le type de qualification préparée (63% des personnes qui préparent une qualification de branche contre 53% des personnes qui préparent un diplôme), le niveau de formation (de 52% avec un niveau Vbis et VI à 67% avec un niveau I et II) et selon la spécialité de la formation préparée (plus de CDI dans les domaines de la santé, du transport et de la mécanique).

Tableau 5 – Type de contrat six mois après la fin prévue du contrat de professionnalisation

Caractéristiques du contrat	En CDI	En CDD ou en intérim de 6 mois ou plus	En CDD ou en intérim de moins de 6 mois	Total
Sexe				
Hommes.....	61,6%	32,3%	6,1%	100,0%
Femmes.....	51,9%	39,6%	8,5%	100,0%
Age à l'entrée en contrat				
16-25 ans.....	51,4%	40,0%	8,6%	100,0%
26-44 ans.....	77,4%	20,2%	2,4%	100,0%
45ans et+.....	71,4%	25,0%	3,6%	100,0%
Qualification préparée				
Diplôme, titre.....	52,0%	41,1%	6,9%	100,0%
C-qual branche.....	62,7%	29,4%	7,8%	100,0%
Niveau formation à l'entrée				
Niveaux I et II.....	66,7%	29,5%	3,9%	100,0%
Niveau III.....	62,0%	32,1%	6,0%	100,0%
Niveau IV.....	52,4%	39,3%	8,3%	100,0%
Niveau V.....	53,2%	39,4%	7,4%	100,0%
Niveau Vbis et VI.....	52,3%	31,8%	15,9%	100,0%
Spécialité de formation				
Commerce, vente.....	59,2%	33,3%	7,5%	100,0%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	58,1%	36,2%	5,7%	100,0%
Comptabilité, gestion.....	52,7%	41,9%	5,4%	100,0%
Santé, travail social.....	68,6%	23,5%	7,8%	100,0%
Secrétariat, bureautique.....	39,0%	53,7%	7,3%	100,0%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).....	53,8%	35,9%	10,3%	100,0%
Transport, manutention, magasinage.....	66,7%	33,3%	0,0%	100,0%
Mécanique, électricité, électronique.....	68,6%	31,4%	0,0%	100,0%
Bâtiment.....	48,0%	44,0%	8,0%	100,0%
Technologies industrielles fondamentales et de transformation.....	50,0%	41,7%	8,3%	100,0%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.....	56,5%	34,8%	8,7%	100,0%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	72,2%	22,2%	5,6%	100,0%
Autre Génie civil, construction, bois.....	29,4%	64,7%	5,9%	100,0%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	37,5%	37,5%	25,0%	100,0%
Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique).....	62,5%	31,3%	6,3%	100,0%
Autres spécialités de la communication et de l'information.....	58,3%	33,3%	8,3%	100,0%
Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.....	50,0%	16,7%	33,3%	100,0%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	60,0%	30,0%	10,0%	100,0%
Activité de l'employeur 6 mois après le contrat				
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.....	64,8%	30,6%	4,6%	100,0%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien.....	54,8%	36,3%	8,9%	100,0%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.....	58,2%	30,4%	11,4%	100,0%
Autres activités de services.....	48,2%	37,5%	14,3%	100,0%
Construction.....	51,1%	44,7%	4,3%	100,0%
Activités financières et d'assurance.....	70,5%	29,5%	0,0%	100,0%
Fabrication d'autres produits industriels.....	65,9%	34,1%	0,0%	100,0%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, machines.....	46,3%	43,9%	9,8%	100,0%
Transports et entreposage.....	62,5%	37,5%	0,0%	100,0%
Information et communication.....	71,0%	25,8%	3,2%	100,0%
Hébergement et restauration.....	53,6%	35,7%	10,7%	100,0%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....	50,0%	44,4%	5,6%	100,0%
Activités immobilières.....	63,6%	36,4%	0,0%	100,0%
Total	56,6%	36,0%	7,3%	100,0%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.



○○○ 6 bénéficiaires sur 10 exercent le même métier qu'auparavant

Parmi les personnes en emploi à l'issue d'un contrat de professionnalisation, 60% exercent le même métier que celui qu'ils pratiquaient durant le contrat de professionnalisation et 90% travaillent à temps complet. Plus importants en CDI, ces taux diminuent pour les contrats temporaires ou à durée déterminée.

Seuls 3% des bénéficiaires d'un contrat en CDI déclarent qu'ils occupent un poste moins qualifié. En revanche le taux augmente pour les contrats temporaires (9% pour les contrats de plus de 6 mois et 29% pour les contrats de moins de 6 mois).

Tableau 6 – Métier occupé six mois après la fin prévue du contrat de professionnalisation

Caractéristiques du contrat	En CDI	En CDD ou en interim de 6 mois ou plus	En CDD ou en interim de moins de 6 mois	Total
Même métier				
Tout à fait.....	69,2%	52,3%	28,8%	60,3%
Oui plutôt.....	18,1%	23,9%	15,2%	19,8%
Pas vraiment.....	7,0%	11,6%	22,7%	9,8%
Pas du tout.....	5,7%	12,3%	33,3%	10,1%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Temps de travail				
Temps complet.....	93,6%	86,3%	74,2%	89,7%
Temps partiel.....	6,4%	13,7%	25,8%	10,3%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Qualification du poste				
Plus qualifié.....	41,9%	40,8%	21,5%	40,0%
De même niveau de qualification.	54,8%	50,0%	49,2%	52,8%
Moins qualifié.....	3,3%	9,2%	29,2%	7,3%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.





40% des bénéficiaires sont toujours dans l'entreprise du contrat de professionnalisation

A l'issue du contrat de professionnalisation, 40% des bénéficiaires restent dans l'entreprise du contrat. Le maintien dans l'entreprise est plus probable si le contrat prévoit une qualification reconnue par les branches professionnelles (49% contre 33%). Le maintien dans l'entreprise progresse également avec le niveau de formation (de 35% avec un niveau V jusqu'à 50% avec un niveau I et II).

Travailler dans l'entreprise du contrat varie aussi selon la spécialité de formation suivie : ainsi parmi les domaines qui comptent le plus de contrats, 55% des bénéficiaires du domaine de la santé restent chez l'employeur à l'issue du contrat, contre seulement 25% dans le domaine du secrétariat-bureautique.

Tableau 7 – Présence dans l'entreprise du contrat de professionnalisation 6 mois après la date prévue de fin du contrat de professionnalisation

Caractéristiques du contrat	A l'issue de votre contrat, êtes-vous resté dans l'entreprise ou vous étiez en contrat de professionnalisation ?			
	Oui et vous y êtes toujours	Oui mais vous n'y êtes plus	Non	Total
Sexe				
Hommes.....	43,0%	10,0%	47,1%	100,0%
Femmes.....	36,9%	8,4%	54,7%	100,0%
Niveau formation à l'entrée				
Niveaux I et II.....	49,7%	9,9%	40,4%	100,0%
Niveau III.....	45,5%	8,6%	45,8%	100,0%
Niveau IV.....	36,4%	10,1%	53,5%	100,0%
Niveau V.....	34,9%	7,4%	57,6%	100,0%
Niveau Vbis.....	31,6%	12,3%	56,1%	100,0%
Niveau VI.....	64,3%	7,1%	28,6%	100,0%
Qualification préparée				
Diplôme, titre.....	33,0%	8,1%	59,0%	100,0%
C-qual branche.....	49,3%	10,6%	40,1%	100,0%
Spécialité de formation préparée				
Commerce, vente.....	38,3%	9,1%	52,7%	100,0%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	47,2%	8,7%	44,1%	100,0%
Comptabilité, gestion.....	34,2%	9,2%	56,7%	100,0%
Santé, travail social.....	55,0%	5,0%	40,0%	100,0%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).....	37,0%	5,6%	57,4%	100,0%
Secrétariat, bureautique.....	24,5%	5,7%	69,8%	100,0%
Transport, manutention, magasinage.....	49,0%	7,8%	43,1%	100,0%
Mécanique, électricité, électronique.....	53,3%	4,4%	42,2%	100,0%
Technologies industrielles fondamentales et de transformation.....	31,1%	22,2%	46,7%	100,0%
Bâtiment.....	41,9%	3,2%	54,8%	100,0%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.....	37,9%	24,1%	37,9%	100,0%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	54,5%	4,5%	40,9%	100,0%
Autre Génie civil, construction, bois.....	35,0%	0,0%	65,0%	100,0%
Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique).....	65,0%	0,0%	35,0%	100,0%
Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.....	31,6%	10,5%	57,9%	100,0%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	16,7%	22,2%	61,1%	100,0%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	29,4%	5,9%	64,7%	100,0%
Autres spécialités de la communication et de l'information.....	64,3%	7,1%	28,6%	100,0%
Autres transformations.....	30,8%	30,8%	38,5%	100,0%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.....	40,0%	10,0%	50,0%	100,0%
Total	40,0%	9,0%	51,0%	100,0%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

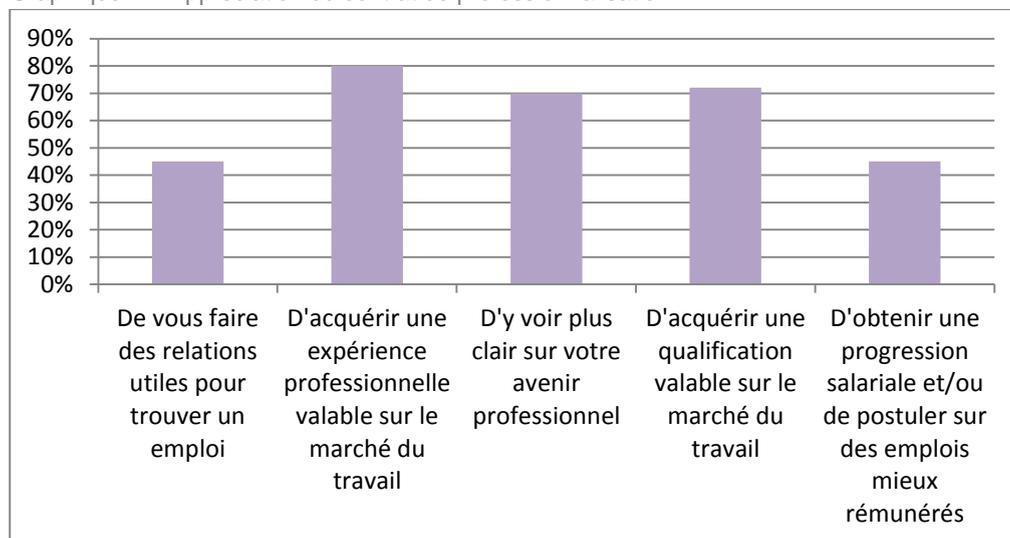




Pour 88% des bénéficiaires, le passage par un contrat de professionnalisation est une « expérience professionnelle valable sur le marché du travail »

Le passage par un contrat de professionnalisation est une « expérience professionnelle valable sur le marché du travail », pour 88% des bénéficiaires. L'acquisition d'une qualification reconnue sur le marché du travail permet aux bénéficiaires d'être mieux armés pour entrevoir leur avenir professionnel.

Graphique 1 – Appréciation du contrat de professionnalisation



Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.



89% des bénéficiaires plébiscitent l'articulation entre les périodes de formation et les périodes en entreprise

Pour la plupart des bénéficiaires, la formation suivie est adaptée à la qualification (82%) et le fait de travailler permet néanmoins de se consacrer à la formation (76%). Mais c'est le principe d'alternance (possibilité de travailler pendant la formation) qui est le plus apprécié (9 sur 10).

Tableau 8 – Appréciation de la formation

Spécialité de formation	La formation suivie pendant votre contrat de professionnalisation vous a-t-elle paru adaptée à la qualification préparée ?		Pour vous, le fait de travailler permet-il de se consacrer à la formation ?		L'articulation entre périodes en entreprises et en organisme de formation a-t-elle posé des problèmes ?	
	Tout à fait - Oui plutôt	Pas vraiment - Pas du tout	Tout à fait - Oui plutôt	Pas vraiment - Pas du tout	Non avec les deux	Oui
Commerce, vente.....	79,8%	20,2%	76,2%	23,8%	87,4%	12,6%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	89,8%	10,2%	76,0%	24,0%	94,4%	5,6%
Comptabilité, gestion.....	76,1%	23,9%	50,0%	50,0%	84,7%	15,3%
Santé, travail social.....	86,7%	13,3%	81,4%	18,6%	96,7%	3,3%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).....	88,7%	11,3%	78,8%	21,2%	86,3%	13,7%
Secrétariat, bureautique.....	63,5%	36,5%	76,5%	23,5%	90,2%	9,8%
Transport, manutention, magasinage.....	86,3%	13,7%	73,5%	26,5%	88,0%	12,0%
Technologies industrielles fondamentales et de transformation.....	88,9%	11,1%	80,0%	20,0%	93,3%	6,7%
Mécanique, électricité, électronique.....	81,8%	18,2%	84,1%	15,9%	88,6%	11,4%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.....	80,0%	20,0%	73,3%	26,7%	93,3%	6,7%
Bâtiment.....	82,8%	17,2%	89,7%	10,3%	82,8%	17,2%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	95,5%	4,5%	95,5%	4,5%	95,5%	4,5%
Autre Génie civil, construction, bois.....	85,0%	15,0%	85,0%	15,0%	89,5%	10,5%
Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.....	88,9%	11,1%	83,3%	16,7%	77,8%	22,2%
Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique).....	94,4%	5,6%	94,1%	5,9%	82,4%	17,6%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	82,4%	17,6%	88,2%	11,8%	88,2%	11,8%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	100,0%	0,0%	81,3%	18,8%	94,1%	5,9%
Autres spécialités de la communication et de l'information.....	66,7%	33,3%	86,7%	13,3%	85,7%	14,3%
Autres transformations.....	75,0%	25,0%	91,7%	8,3%	83,3%	16,7%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.....	90,9%	9,1%	81,8%	18,2%	90,9%	9,1%
Total	82,2%	17,8%	76,0%	24,0%	88,8%	11,2%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.



○○○ Pour 66% des bénéficiaires, leur situation professionnelle est meilleure après le passage en contrat de professionnalisation

Deux tiers des bénéficiaires estiment que le passage par un contrat de professionnalisation a nettement amélioré leur situation professionnelle. C'est vrai pour l'ensemble des formations préparées, en particulier dans le secrétariat, dans l'informatique, dans l'agriculture et en comptabilité.

Tableau 9 – Appréciation de la situation professionnelle actuelle

Spécialité de formation	Par rapport à votre situation avant l'entrée en contrat de professionnalisation, diriez-vous que votre situation professionnelle actuelle est :		
	Meilleure	Identique	Moins bonne
Commerce, vente.....	61,4%	29,2%	9,4%
Autres spécialités des échanges et de la gestion.....	73,6%	18,4%	8,0%
Comptabilité, gestion.....	75,4%	20,3%	4,2%
Santé, travail social (y.c. les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales).....	72,4%	19,0%	8,6%
Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).....	71,7%	20,8%	7,5%
Secrétariat, bureautique.....	82,4%	13,7%	3,9%
Transport, manutention, magasinage.....	66,7%	29,4%	3,9%
Technologies industrielles fondamentales et de transformation.....	46,7%	51,1%	2,2%
Mécanique, électricité, électronique.....	50,0%	38,1%	11,9%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données...	80,0%	20,0%	0,0%
Bâtiment.....	72,4%	20,7%	6,9%
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.....	81,8%	18,2%	0,0%
Autre Génie civil, construction, bois.....	70,0%	30,0%	0,0%
Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.....	38,9%	55,6%	5,6%
Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique).....	61,1%	33,3%	5,6%
Accueil, hôtellerie, tourisme.....	47,1%	52,9%	0,0%
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine.....	70,6%	23,5%	5,9%
Autres spécialités de la communication et de l'information.....	66,7%	33,3%	0,0%
Autres transformations.....	53,8%	38,5%	7,7%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.....	90,0%	0,0%	10,0%
Total	66,3%	26,8%	6,9%

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.



Les sources :

Dares, enquête 2011 sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

Méthodologie :

L'enquête de la Dares sur l'insertion à six mois des anciens bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation est une enquête mensuelle. La collecte des informations se déroule en continu par questionnaire papier auto-administré transmis par voie postale. Les questionnaires sont envoyés, au fil de l'eau, tous les mois aux sortants du mois m-6 (date théorique de fin de contrat), au cours de la première semaine du mois m+1. L'échantillon est issu d'Extrapro (système de gestion informatisé qui permet le transfert des informations individuelles relatives à la nature des contrats de professionnalisation, aux bénéficiaires et employeurs signataires). La collecte a débuté en octobre 2011. Ce sont les dix premiers mois d'enquête, auprès des anciens bénéficiaires de contrats arrivés à échéance (date prévue de fin de contrat) entre mars et décembre 2011, qui font l'objet de cette publication. 95 000 questionnaires ont été envoyés durant cette période (pour environ 144 000 sortants théoriques entre mars et décembre 2011) ; le taux de réponse est de 40 %, soit environ 38 500 répondants (dont 2 % ayant déclaré n'avoir jamais été en contrat de professionnalisation). Les réponses ont été redressées afin d'être représentatives de la population mère.

Les personnes enquêtées sont interrogées sur : la rupture du contrat avant le terme prévu, leur situation professionnelle six mois après la fin de celui-ci, leur appréciation sur le contrat de professionnalisation.

La situation professionnelle six mois après la date de fin effective du contrat de professionnalisation peut ainsi être reconstituée dans tous les cas, qu'il y ait eu rupture précoce ou non. Seul l'emploi occupé est alors décrit finement.

Malgré le redressement, il existe des divergences régionales entre le nombre de contrats arrivés à échéance entre mars et décembre 2011 et le nombre de sortants issu des résultats pondérés de l'enquête sur l'insertion à six mois

En Alsace, 4087 contrats sont arrivés à échéance entre mars et décembre 2011. L'échantillon de sortants avec une fiche adresse valide, s'élève à 2907. 1316 bénéficiaires ont répondu, soit un taux de couverture de 45,3%.

Les autres publications de la DIRECCTE Alsace :

Vous trouverez les autres publications de la DIRECCTE Alsace sur le site :

<http://www.alsace.direccte.gouv.fr/accueil-27>

La DIRECCTE Alsace est structurée autour de trois pôles :

Le pôle C, « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » met en œuvre les règles relatives à la métrologie légale et à la concurrence, pilote la protection économique et la sécurité des consommateurs.

Le pôle 3E « entreprises, emploi et économie » intervient en faveur du développement économique des entreprises et des territoires, du développement de l'emploi et des compétences des salariés ainsi que des demandeurs d'emploi.

Le pôle T « travail » veille à l'application de la politique et de la législation du travail, à l'amélioration de la qualité du travail, de la santé au travail et des relations sociales.

Elle dispose aussi de deux **unités territoriales** implantées dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, pour assurer sur le terrain l'exécution des missions relevant des pôles T et 3E.

Repères : synthèses – ISSN : 1275-9457

Directeur de publication : Daniel MATHIEU

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
6, rue Gustave Adolphe Hirn – 67085 Strasbourg Cedex**

Tél. : 03.88.15.43.00 – Fax : 03.88.15.43.43

**Etude réalisée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi**

Service ESE, Bernard FATH

